



Au-delà du braille...

Consultation ARCOM : positionnement ATAF

<https://www.arcom.fr/espace-professionnel/consultations-publiques-et-etudes-dimpact/consultation-publique-prealable-lentree-en-vigueur-de-lobligation-de-rendre-accessibles-les-livres-numeriques>

Présentation ATAF

L'Association des Transcripteurs-Adaptateurs Francophones (ATAF) est une association fondée sur une identité professionnelle. Elle a pour objet de fédérer et représenter les transcripteurs-adaptateurs de documents, soit environ 200 personnes disséminées dans toute la France (estimation IGAS - 2016).

Dans notre terminologie, la transcription est la reproduction exacte d'un document dans un format différent. Son adaptation en est la modification de façon à ce qu'il reste fonctionnel pour le lecteur une fois transcrit.

La fonction essentielle des transcripteurs-adaptateurs est l'adaptation de document pour les personnes ayant une déficience visuelle ou des troubles de la lecture. Cela consiste principalement en une intervention sur la forme et/ou le fond de l'œuvre afin de la rendre accessible à une personne empêchée de lire. Elle s'exerce dans des domaines variés : scolaire, professionnel, culturel, administratif, etc.

Selon les contextes, les documents peuvent faire l'objet d'une adaptation plutôt « générique », afin de convenir au plus grand nombre. Ils peuvent également être complètement personnalisés et produits à l'unité, en fonction des besoins individuels d'un destinataire bien identifié. C'est le cas notamment pour les documents scolaires nécessaires pour les élèves « empêchés de lire » (selon les termes de la loi) scolarisés en milieu ordinaire.

ATAF offre à tous les transcripteurs-adaptateurs un espace de réflexion pour des échanges autour de notre métier, avec une logique différente de celle du quotidien. Elle permet aux transcripteurs-adaptateurs partager l'information, de mutualiser les pratiques et d'exprimer leurs attentes. Elle accompagne les évolutions techniques et législatives du secteur de l'édition adaptée, et représente les professionnels auprès

des instances dont les choix impactent le quotidien des transcrip-teurs-adaptateurs. C'est à ce titre que nous avons souhaité prendre part à cette consultation publique et compléter le(s) point(s) de vue des premiers concernés que sont les bénéficiaires.

Question n°1

- *Comment appréhendez-vous les exigences d'accessibilité prévues par l'arrêté du 14 août 2023 ? Avez-vous des estimations sur l'impact que ces exigences auront sur l'offre qui sera mise à disposition des personnes en situation de handicap ?*

Les exigences d'accessibilité prévues par l'arrêté du 14 août 2023 sont nécessaires pour garantir une égalité d'accès à la culture et à la connaissance pour les personnes en situation de handicap, nécessaires pour penser de manière critique, prendre part aux décisions collectives et participer pleinement à la vie civique. Nous n'ignorons pas que leur mise en œuvre peut poser des difficultés, notamment en termes de coût et de complexité technique. Cependant, au-delà de ces difficultés, pour lesquelles il faudra accompagner – y compris financièrement, mais pas seulement – un certain nombre d'acteurs, il nous apparaît essentiel de rappeler quelques points :

1. Il y aura toujours la nécessité d'adaptations plus spécifiques

Bien que l'approche normative soit essentielle pour établir un cadre de base d'accessibilité, il est crucial de reconnaître que certains publics auront toujours besoin d'adaptations plus spécifiques que les normes générales ne couvrent pas intégralement. Par exemple :

- Tous les élèves ne maîtrisent pas les outils numériques. Les premières étapes des apprentissages requièrent des supports papier, voire des manipulations d'objets.
- Les adaptations d'ouvrages scolaires sont personnalisées en fonction de leur contexte d'utilisation et des compétences de chaque élève : analyse pédagogique du contenu, sélection des informations, reformulation des consignes, etc.

- Certains publics empêchés de lire ont besoin d'ouvrages adaptés en fonction de leurs caractéristiques personnelles : troubles cognitifs, troubles sensoriels, combinaisons de différents troubles, etc.

2. Le rôle des transpositeurs-adaptateurs

C'est dans ce contexte que les transpositeurs-adaptateurs interviennent. Notre rôle consiste à adapter les contenus pour répondre aux besoins spécifiques de ces publics diversifiés.

- Cela peut inclure la simplification du texte, sa reformulation, ou l'ajout de supports pédagogiques complémentaires par exemple.
- En termes d'impact sur l'offre, partir d'un livre nativement accessible, au sens de l'arrêté du 14 août 2023, afin de produire une adaptation particulière permettra de ne pas avoir à refaire un certain nombre d'opérations déjà effectuées.
- Plus il y aura d'ouvrages nativement accessibles, plus les services et centres de transcription pourront se concentrer sur les besoins d'adaptations plus individualisés de leurs publics.

3. La facilitation du travail des transpositeurs-adaptateurs

Pour que ces exigences soient véritablement efficaces, il est impératif qu'elles intègrent des éléments qui facilitent le travail ultérieur des transpositeurs-adaptateurs. Par exemple :

- Des formats structurés aisément exploitables : utilisation de formats structurés de façon hiérarchique, avec identification des éléments sémantiques, qui soient ouverts et qui permettent une manipulation facile des contenus pour des adaptations spécifiques.
- Des métadonnées complètes : inclusion et conservation de métadonnées détaillées, de la conception à la diffusion, non seulement à destination du lecteur mais également pour identifier les besoins d'adaptation spécifiques dès le départ.

- Des documentations et guides d'utilisation : fourniture de documentations et de guides, voire de formations, pour aider les transcrip-teurs-adaptateurs à utiliser les contenus numériques de manière optimale.
- Des descriptions des éléments visuels en intégrant le sens qu'a voulu leur donner l'auteur.

Questions n°2 et 3

- *Quelles observations suscitent de votre part les problématiques évoquées ?*
- *Selon vous, quelles sont les caractéristiques propres à certains ouvrages particuliers que l'Arcom pourrait prendre en compte dans l'exercice de son contrôle ?*

Description des éléments visuels des ouvrages à maquettes complexes.

Une mission essentielle de l'éditeur consiste à donner toutes les chances à l'auteur de réussir sa publication. Or, la précision et la qualité de ces descriptions sont essentielles pour préserver l'intégrité et la valeur pédagogique ou artistique de l'ouvrage.

1. Beaux livres, albums illustrés

La création de descriptions alternatives nécessite des capacités approfondies d'analyse et de synthèse. Celle-ci peut effectivement s'avérer longue et coûteuse lorsqu'elle intervient *a posteriori*.

Dans le cas de descriptions produites après la conception de l'ouvrage, il est nécessaire d'ajouter des étapes préparatoires au processus : étapes d'imprégnation, d'analyse de l'œuvre, de sa structure et de ses diverses composantes dans leur complexité, d'identification des enjeux dramatiques, psychologiques, émotionnels, etc. Cela implique également de posséder une connaissance certaine des supports sur lesquels les œuvres sont fixées, des techniques de création, etc.

Ce n'est qu'ensuite que peut commencer le travail de description proprement dit, (mise en avant de certains éléments, contextualisation, choix de mise en forme

adaptés au genre de l'œuvre et au public qu'il cible etc.) qui enfin permettra de se représenter l'œuvre, y compris aux niveaux de sa spatialisation et de sa texture.

Par ailleurs, une description ne peut être exhaustive, elle sera toujours orientée. Elle relève de partis pris éditoriaux : l'utilisation d'éléments visuels dans un ouvrage est toujours accompagnée d'une intention de l'auteur.

Ainsi, de la même manière que le travail d'écriture d'une audiodescription dans un musée inclut fortement le muséographe, **il revient au concepteur du livre, conseillé par son éditeur, d'exprimer l'intention artistique qui sous-tend l'utilisation de l'iconographie.** On peut aisément imaginer que **l'intégration de l'écriture de cette description dans le processus initial de la conception de l'ouvrage en réduirait fortement la complexité** et donc le coût global.

Dans le cas des albums jeunesse, l'image peut remplir différentes fonctions : elle peut servir la narration en apportant des éléments essentiels à l'histoire ou être purement illustrative sans ajout significatif à l'intrigue. Ainsi, la nécessité de décrire ces images varie. Lorsque l'image est simplement décorative ou redondante avec le texte, sa description risque de parasiter la lecture et n'est donc pas souhaitable. En revanche, si l'image est utile à la compréhension de l'histoire, une description est indispensable pour garantir l'accessibilité du contenu. Dans un souci de fluidité du récit, la description doit être concise et se limiter aux informations supplémentaires qu'elle apporte par rapport au texte existant. Bien sûr elle doit également correspondre à l'âge du lecteur.

Les maisons d'édition ne possèdent pas, disent-elles, la connaissance des publics empêchés de lire et l'expertise en interne leur permettant de produire des descriptions efficaces. C'est vrai. Cependant, ce sont elles qui possèdent le sens (le *pourquoi*) d'une l'iconographie dans une publication donnée. Cette description première pourra, par la suite, être complétée, amendée, ou reformulée par des transpositeurs-adaptateurs pour des besoins spécifiques ou des contextes d'utilisation particuliers.

2. Bande dessinée

Art de la narration visuelle par excellence, la BD constitue bel et bien un défi en termes de description : décrire les éléments visuels tout en conservant la fluidité narrative.

Tout d'abord, il est important d'acter que la description d'une bande dessinée doit impérativement être réalisée par une personne qui maîtrise parfaitement tous les codes de ce média.

Il y a là sans doute un parallèle à faire avec l'audiodescription cinématographique pour lequel un travail d'auteur est nécessaire : « *Elle devient l'original du public en situation de handicap visuel et doit répondre à une exigence légitime de qualité* ».

En effet, la bande dessinée est un art complexe qui combine narration visuelle et textuelle, demandant une compréhension approfondie de divers éléments tels que le découpage des planches, la dynamique des cases, l'importance des cadrages, et le rôle des onomatopées. Une personne expérimentée dans ce domaine saura capter et transmettre les subtilités des expressions faciales et corporelles des personnages, l'impact des couleurs et des contrastes, ainsi que le rythme de lecture induit par l'organisation spatiale des cases, etc. Cette expertise est essentielle pour garantir une fidélité à l'œuvre et pour guider les lecteurs potentiels avec précision et sensibilité, assurant ainsi une meilleure appréciation et interprétation de la bande dessinée.

Pour les ouvrages numériques, il est possible de concevoir plusieurs niveaux de description correspondant aux différentes unités narratives que sont l'album, la planche, le strip, la case, etc. Cela permet de s'adapter aux divers intérêts des lecteurs, qu'ils souhaitent se concentrer sur l'histoire globale, le contenu d'une case particulière, ou tout autre élément spécifique. En effet, il n'est pas rare que les lecteurs de bandes dessinées relisent plusieurs fois un même album, en s'attardant différemment sur certains aspects à chaque nouvelle lecture. La narration est primordiale dans ce contexte, car elle guide l'interprétation et l'appréciation de l'œuvre. Ainsi, une description multi-niveau enrichit l'expérience de lecture en offrant une exploration plus approfondie et personnalisée de l'œuvre tout en respectant l'importance de la trame narrative.

Cas particulier : manuels scolaires

Parmi les ouvrages à maquettes complexes, les manuels scolaires ont un statut particulier car leurs auteurs sont, avant tout, des pédagogues. Ils construisent, à travers leurs livres, des séquences à visée pédagogique, comportant une progression et des objectifs précis. Ils font appel à des théories de l'enseignement déterminées, sur les conditions de la transmission du savoir et de l'acquisition de connaissances.

Il est impensable qu'ils n'aient pas, au moment de la conception du manuel, une idée claire de ce qu'il est important de mettre en avant dans chaque image qu'ils auront choisie pour illustrer une leçon ou un article.

Il faut mettre à profit ce travail de réflexion pédagogique déjà effectué par les auteurs ! Les élèves capables d'utiliser les livres nativement accessibles gagneront en autonomie. Et pour ceux qui auraient besoin d'adaptations supplémentaires et personnalisées, le temps de l'analyse pédagogique mise en œuvre par le transcripteur-adaptateur en sera ainsi considérablement réduit.

De nombreux élèves accompagnés par les services de transcription des établissements médico-sociaux maîtrisent déjà les outils numériques de compensation, et pourraient aisément s'emparer d'ouvrages nativement accessibles si on leur en proposait. Le plus souvent, l'apprentissage et l'usage de ces outils commence dès l'école élémentaire, pour viser une autonomie la plus large possible à partir du collège. Malheureusement, le manque d'accessibilité native dans les livres scolaires demeure un obstacle à cette autonomie en rendant ces élèves dépendants des services de transcription. Tandis que leurs camarades disposent dès le début de l'année de l'intégralité de leurs manuels scolaires, ils n'auront la plupart du temps accès qu'au seul contenu prévu et commandé au service de transcription par l'enseignant chaque semaine.

En faisant cela nous commettons l'erreur de n'envisager le rôle du manuel scolaire que du point de vue de l'enseignant. Or ils ont un usage multifonctionnel au sein du système éducatif :

1. **Pour les enseignants** en effet, ils constituent un outil indispensable pour structurer leurs cours, planifier les leçons et sélectionner des exercices adaptés. Ils offrent également une base commune pour l'évaluation et la progression pédagogique, garantissant que tous les élèves reçoivent un enseignement cohérent et complet.
 - Dans sa fonction de support et guide de cours, il propose une progression dans les apprentissages et chaque séquence doit donc être suivie de façon linéaire.
 - Dans son utilisation comme banque de ressources, l'enseignant va piocher ce dont il a besoin pour élaborer lui-même son cours. Le manuel agit alors comme un organisateur de connaissances, tout en permettant des liens avec des ressources externes et des activités interactives pour les élèves. Les éditeurs scolaires ne s'y sont pas trompés et proposent

par ailleurs de nombreuses ressources à télécharger sur leurs sites. On peut aussi poser la question : quid des exigences d'accessibilités pour ces ressources sans ISBN ?

2. **Pour les élèves**, les manuels scolaires constituent un guide essentiel tout au long de leur parcours éducatif. Les manuels scolaires sont un élément central de l'expérience éducative des élèves, soutenant leur apprentissage quotidien et leur développement académique global :
 - En classe, les manuels fournissent des explications claires et structurées qui facilitent la compréhension des concepts complexes. Les illustrations, schémas et exemples concrets aident à visualiser et à contextualiser les informations, rendant l'apprentissage plus accessible et engageant. Les exercices et activités proposés dans les manuels permettent aux élèves de pratiquer et de consolider leurs connaissances, tout en offrant des opportunités d'auto-évaluation pour mesurer leurs progrès.
 - En dehors de la classe, les manuels sont des outils précieux pour les devoirs et la révision. Ils permettent aux élèves de revoir les leçons à leur propre rythme, d'approfondir les sujets qu'ils trouvent difficiles et de se préparer efficacement aux examens. En encourageant l'autonomie et la responsabilité, les manuels aident les élèves à développer des compétences d'étude indépendantes et à devenir des apprenants plus autonomes et confiants.
3. **Pour les parents d'élèves** (car ne l'oublions pas, il y a aussi des parents empêchés), bien que leur usage soit moins direct, les manuels scolaires offrent une opportunité de suivre et d'accompagner les progrès de leurs enfants. Ils permettent aux parents de comprendre les contenus abordés en classe et de soutenir les apprentissages à la maison, renforçant ainsi le lien entre l'école et la famille.

On voit bien que l'accessibilité native des manuels scolaires est essentielle pour garantir une éducation équitable à tous les élèves, y compris ceux ayant des besoins spécifiques.

Contrairement à l'idée répandue que les manuels manquent de structure, ceux-ci possèdent en réalité une organisation bien définie qui, si elle n'est pas nécessairement linéaire, suit une logique qui se répète d'une séquence à l'autre. **La problématique de la maquette non-linéaire de l'ouvrage se pose en réalité principalement lors de l'adaptation de documents dont l'accessibilité n'a pas été pensée dès**

la conception. Pour atteindre cette accessibilité, il est capital que les auteurs, compositeurs, maquettistes travaillent en étroite collaboration. À l'image de ce qui est préconisé pour la navigation dans un site internet, il est essentiel d'identifier chaque élément avec des balises pour les lecteurs d'écran. Les manuels doivent ainsi être conçus dès le départ avec une attention particulière à la clarté et à la navigabilité de leur contenu.

Par ailleurs, le rapport liste et montre en exemple des éléments qui « peuvent difficilement être décrits ». C'est une erreur : cartes, frises, graphiques sont seulement des manières visuelles et spatiales de présenter des données. Elles sont présentées sous une forme graphique pour aider les élèves voyants en synthétisant l'information, et sans doute pour soutenir leur motivation et leur attention en variant les formes de documents. **Ces données peuvent toujours être transmises facilement avec une forme différente.**

- Une carte géographique est en soi une synthèse d'informations, présentant des données de manière spatialisée. Ces données pourraient également être communiquées par d'autres moyens, tels que des textes ou des tableaux. Par conséquent, il est tout à fait possible d'en faire une description détaillée afin de rendre le document accessible à tous, y compris aux personnes ayant des limitations visuelles.
- Une frise chronologique est en soi une liste d'évènements classé par dates.
- Un graphique (courbe, secteurs, bâtons, etc.) est la représentation d'un tableau ou une liste de données.

De telles descriptions doivent être soigneusement conçues en tenant compte des acquis et des prérequis spécifiques à la classe d'âge et au niveau scolaire des utilisateurs. Cela permet de s'assurer que les informations transmises soient compréhensibles et utilisables par les élèves, en facilitant leur apprentissage et en respectant leur capacité cognitive. Une bonne description doit donc non seulement traduire les éléments visuels, mais aussi contextualiser et expliciter les données de manière claire et adaptée au public ciblé. L'auteur-enseignant qui conçoit une page ou une séquence intégrant ce type de document est donc très bien placé pour en faire la description appropriée, car il connaît tous les éléments de contexte nécessaires.

Une individualisation de cette description par des transpositeurs-adaptateurs pourra parfois être nécessaire *dans un second temps* pour certains élèves et/ou contextes particuliers, afin de répondre de manière encore plus précise aux besoins et aux

situations d'apprentissage plus spécifiques, mais des manuels scolaires numériques embarquant des normes d'accessibilités natives telles qu'exigées dans l'arrêté du 14 août 2023 seraient un pas de plus vers l'effectivité d'une école réellement inclusive.

Au même titre que la conformité aux programmes scolaires nationaux et le respect des valeurs républicaines, l'accessibilité des manuels numériques doit devenir un critère opposable de sélection. Son absence est excluante pour une partie de la population scolaire. Si elle est intégrée correctement dès la conception par des auteurs et techniciens de l'édition, son coût sera moindre.

Questions n°4 et 5

- *Est-ce que des outils vous paraissent permettre le respect de l'ensemble des exigences d'accessibilité prévues par l'arrêté du 14 août 2023 ?*
- *Avez-vous connaissance de l'existence de techniques permettant la substitution d'éléments visuels ?*

Quelques documents de référence :

https://transcripteur.fr/wp-content/uploads/2023/02/DIAGRAM_Image-Description-Guidelines_FR.pdf

<https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>

<https://www.sne.fr/document/synthese-mise-en-accessibilite-des-images-dans-les-epubs-octobre-2022/>

Pour conclure

Des zones d'incertitude subsistent et nécessitent des éclaircissements. Une redéfinition de la complémentarité des missions des transcripteurs-adaptateurs et des acteurs de l'édition, qui doivent travailler en interdépendance pour faire progresser l'accessibilité native et l'édition adaptée, serait souhaitable, avec probablement des besoins de formations à tous les niveaux.

Il serait également souhaitable d'avoir une définition claire des exemptions aux obligations qui semblent ouvrir la porte à beaucoup d'exceptions (comme si l'accès à la lecture et à l'éducation d'une partie de la population n'était pas une raison suffisante pour respecter les exigences d'accessibilité).

La modification fondamentale de la nature d'une œuvre est justement ce qui peut la rendre accessible, et ne devrait pas être la justification qui permet d'en priver certains lecteurs (cf le travail d'auteur de l'audiodescription cinématographique).

La charge disproportionnée est également questionnable, car elle repose alors davantage sur l'individu en situation de handicap visuel qui souhaite accéder à une œuvre que sur l'industrie qui devrait rendre cette œuvre accessible. Les plus chanceux bénéficieront éventuellement d'une édition adaptée, mais quelle est la proportion d'ouvrages adaptés chaque année, hors littérature générale, et combien de lecteurs ont accès à un service de transcription sur demande et à un coût non prohibitif ?

Tout en ayant conscience des défis techniques et financiers associés à la mise en œuvre de ces exigences, tout en insistant sur la nécessité d'adaptations spécifiques pour certains publics, nous tenons à souligner **l'importance cruciale d'intégrer l'accessibilité dès la conception** des livres numériques. Outre le fait que le travail des transcrip-teurs-adaptateurs serait grandement facilité si les ouvrages sont initialement conçus avec des formats structurés, des métadonnées complètes et des descriptions de qualité, nous insistons fortement sur l'idée qu'en augmentant le nombre d'ouvrages nativement accessibles, l'autonomie des personnes en situation d'empêchement de lire serait considérablement renforcée, et contribuerait à ce que nous tendions encore plus vers l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture et à la citoyenneté pleine et entière pour tous.

Le comité directeur